



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 17 MARS 2010

Déroulement	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:00 heures et se termine à 17:00 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
Présences	Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Cruchten-Frantz, Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck (quitte la séance à 16:27 heures), Richard Schneider.
Absence(s)	Suzette Dostert-Wagener (excusée).
Remarque	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

Délibérations du conseil communal approuvées par le Ministre de l'Intérieur :

- ▶ Engagement de l'emprunt prévu au budget ;
- ▶ Aménagement d'une crèche à Berchem ;
- ▶ Démission de Monsieur René Ballmann ;
- ▶ Démission de Monsieur Bob Schumacher.

Autres informations :

- ▶ Le bourgmestre présente la nouvelle agente communale Sara Jaworski aux membres du conseil communal. Melle Jaworski remplacera M. René Ballmann qui fera valoir ses droits à la retraite avec effet au 1^{er} mai 2010. Melle Jaworski est engagée comme ingénieur industriel, section génie civil.
- ▶ Dans l'affaire du site pour la station de base GSM et des émissions d'ondes électromagnétiques y relatives, une réunion aura lieu en date du 30 avril 2010 au secrétariat du Médiateur.
- ▶ Le bourgmestre revient à une question parlementaire du député Jean-Paul Schaaf. Celui-ci voulait savoir du Ministre de l'Intérieur dans quels délais les délibérations des communes concernant la nouvelle tarification de l'eau seraient approuvées. Dans sa réponse, le ministre avait annoncé fin février. Or jusqu'à ce jour, la délibération de la commune de Roeser n'a pas encore été approuvée. La nouvelle tarification ne pourra donc pas entrer en vigueur.

1.2 Questions écrites des conseillers

Néant.

2.1 Cimetières communaux : renouvellement des concessions

Cinq concessions ayant expiré en 2009 sont renouvelées pour une durée de 15 ans.

2.2 Convention avec une association

La convention conclue avec l'association "Vélo-Union Esch" concerne l'organisation de la 3^e étape de la 61^e

édition de la Flèche du Sud qui aura lieu le 15 mai 2010 dans la commune de Roeser.

L'administration communale prend en charge l'organisation matérielle et financière de l'étape locale. La taxe d'organisation est de 3.500 €. S'y ajoutent encore les frais d'organisation, qui sont également à charge de la commune.

2.3 Contrat de mise à disposition de terrain pour la réalisation d'un projet de protection de la nature

Le contrat avec Monsieur Jos Schalbar-Hubert de Crauthem concerne la mise à disposition à l'administration communale de 5 parcelles sises à Crauthem au lieu-dit "Neiwiss" pour la réalisation d'un projet de protection de la nature et plus particulièrement la plantation d'arbres fruitiers et de haies. Cette réalisation est effectuée en exécution du programme 2010 du syndicat SICONA.

3.1 Nomination du commandant du service d'incendie et de sauvetage volontaire de la commune de Roeser

Comme suite à la démission des fonctions de chef de corps des sapeurs-pompiers du Roeserbann présentée par Monsieur Erny Strecker, Monsieur Claude Damy est nommé en son remplacement.

3.2 Attribution du titre de commandant honoraire du service d'incendie et de sauvetage volontaire de la commune de Roeser

Monsieur Erny Strecker a occupé les fonctions de commandant du service d'incendie et de sauvetage volontaire depuis sa nomination en date du 12 mars 1997. Afin d'honorer M. Strecker d'avoir revêtu cette fonction aussi longtemps, le conseil lui confère le titre de commandant honoraire du service d'incendie et de sauvetage volontaire de la commune de Roeser.

4. Projet d'aménagement particulier à Peppange au lieudit "Kräizstrachen"

Le projet d'aménagement particulier concerne des fonds au lieudit "Kräizstrachen" à Peppange, présenté par le bureau d'urbanisme Espace et Paysages d'Esch-sur-Alzette pour le compte des sociétés Luximpe et Strasbi.

Le projet vise l'aménagement de 44 lots destinés à la construction de 44 unités de logements, dont quatre maisons unifamiliales isolées et 40 maisons unifamiliales jumelées.

5.1 Remise en état du complexe communal abritant le service technique et les sapeurs-pompiers

Devis établi par le bureau d'architecture Klein & Müller	
Rénovation des façades	57.000,00 €
Menuiseries extérieures	88.250,00 €
Honoraires	10.703,04 €
TVA sur travaux	21.787,50 €
TVA sur honoraires	1.605,46 €
Total TTC	179.345,99 €

5.2 Rénovation de la façade de l'église de Livange

Devis établi par le bureau d'architecture Klein & Müller	
Travaux de façade	128.900,00 €
Honoraires	9.596,20 €
TVA sur travaux	19.335,00 €
TVA sur honoraires	1.439,43 €
Total TTC	159.270,63 €

6. Allocation d'un subside extraordinaire à l'association "Luxembourg Alzheimer"

Un subside de 2.500 € est alloué à l'association "Luxembourg Alzheimer" à titre de soutien financier pour la réalisation du nouveau foyer à Dudelange.

7.1 Aménagement d'une bande de stationnement le long de la rue Aloyse Weber à Berchem

Le devis approuvé le 19 mars 2008 présentait un total général TTC arrondi de 270.000 €. La pose de gabions tout le long du parking pour compenser la différence de hauteur avec le couloir de la voie ferrée et l'installation d'une clôture plus solide que celle prévue par le devis ont entraîné des coûts supplémentaires s'élevant à 70.000 €.

7.2 Décompte de travaux - Aménagement d'une bande de stationnement le long de la rue Aloyse Weber à Berchem

Le décompte définitif concernant l'aménagement d'une bande de stationnement le long de la rue Aloyse Weber à Berchem (phase 1) s'élève à 337.874,03 €.

8. Questions orales des conseillers

Edy Reding :

- ▶ Vu le projet d'aménagement particulier prévu à Peppange au lieudit "Kräizstrachen", je propose d'aménager un chemin piétonnier de cette nouvelle agglomération vers le chemin rural existant à l'entrée de Peppange. Ainsi les habitants de la nouvelle agglomération pourraient passer facilement dans les champs pour aller se promener.

Nicole Cruchten-Frantz :

- ▶ Est-ce qu'il y a eu des réclamations dans le cadre de la procédure commodo/incommodo concernant l'aménagement d'une pompe à chaleur dans la rue Louise Michel ?

Réponse : Il n'y a pas eu de réclamations.

- ▶ Est-ce que les seuils prévus par le pacte logement concernant l'accroissement de la population ont été atteints ?

Réponse : Une réponse à cette question vous parviendra par écrit pour la prochaine réunion du conseil communal.

- ▶ En ce qui concerne le stade de football prévu à Livange, comment est-ce que le collègue échevinal entend-il informer la population du projet dès que le masterplan sera connu ?

Réponse : Il appartient au gouvernement d'informer le public, le collègue échevinal n'ayant pas de droit d'initiative dans ce dossier. Le masterplan sera rendu public à la chambre des députés après pâques. Ensuite il faudra attendre que le plan d'aménagement général soit approuvé. Quand celui-ci sera en vigueur, il faudra faire un plan d'aménagement particulier et une étude d'éco-compatibilité. C'est seulement après qu'une autorisation à bâtir pourra être délivrée.

Léonie Klein-Hoffmann :

- ▶ Malgré l'aménagement d'une bande de stationnement le long de la rue Aloyse Weber à Berchem, la situation de parking dans la cité Kôpécht ne s'est pas améliorée. Les camionnettes sont toujours garées aux abords des rues. Est-ce qu'on ne pourrait pas demander à la police de faire des contrôles réguliers ?

Réponse : La police ne peut pas intervenir tant que la nouvelle situation n'est pas réglementée. Or une nouvelle réglementation ne peut pas entrer en vigueur tant que l'avis de la commission de la circulation de l'état ne nous est pas parvenu.

9. Affaires de personnel (huis clos)